

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 22 AOÛT 2006 DÉTERMINANT LES MODALITÉS D'OCTROI AINSI QUE LE MODÈLE DES DÉROGATIONS À L'UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ ET DU DISPOSITIF DE RETENUE POUR ENFANTS EN RAISON DE CONTRE-INDICATIONS MÉDICALES GRAVES

Contenu

- Article 1er
- Article 2
- Article 3
- Article 4
- Article 5
- Article 6
- Article 7
- Annexe 1
- Annexe 2



PDF, 131 Kb

Article 1^{er}

Le présent arrêté transpose la Directive 91/671/CEE du Conseil du 16 décembre 1991 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au port obligatoire de la ceinture de sécurité dans les véhicules de moins de 3,5 tonnes, modifiée par la Directive 2003/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 avril 2003.

Article 2

1. La dérogation visée à l'article 35.2.1, 4°, de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière doit être demandée par écrit auprès du "Service Public Fédéral Mobilité et Transports – Direction générale Mobilité et Sécurité routière – City Atrium – Rue du Progrès, 56 à 1210 Bruxelles".
2. Un certificat médical doit être joint à la demande et il doit être délivré par un médecin choisi par la personne intéressée. Ce certificat doit correspondre au modèle de l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3

La dérogation est conforme au modèle de l'annexe 2 au présent arrêté.

Article 4

1. La dérogation est strictement personnelle.
2. Le titulaire de la dérogation peut en obtenir un duplicata quand la sienne est perdue, volée, détruite, endommagée ou illisible. Ce duplicata doit être demandé par écrit à l'adresse indiquée à l'article 2.1. La dérogation endommagée ou illisible doit être renvoyée à la même adresse.
3. Si la dérogation a été délivrée pour une durée limitée, elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée à l'article 2.1 dans les huit jours suivant l'expiration du délai.

Article 5

Les dérogations à l'obligation du port de la ceinture de sécurité, délivrées avant l'entrée en vigueur du présent arrêté restent valables.

Article 6

L'arrêté ministériel du 29 mai 1996 déterminant les modalités d'octroi ainsi que le modèle des dérogations au port obligatoire de la ceinture de sécurité en raison de contre-indications médicales graves, est abrogé.

Article 7

Cet arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2006.

Annexe 1

Formulaire en PDF

**CERTIFICAT MEDICAL EN VUE DE L'OBTENTION DE LA DEROGATION A L'UTILISATION
OBLIGATOIRE DE LA CEINTURE DE SECURITE ET DU DISPOSITIF DE RETENUE POUR ENFANTS.**

Le soussigné, docteur en médecine

Nom et prénom :

Domicile :

certifie que :

NOM (1) :

PRENOMS (1-2) :

DATE DE NAISSANCE : / /

Domicile (1) :

Rue :

N° : Bte :

Localité :

N° Postal :

présente une contre-indication médicale **grave** à l'utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants.

Durée de la contre-indication :

– illimitée (3)

– jusqu'au (3) : / /

Cachet du Médecin.

Date et signature.

(1) En lettres capitales

(2) En toutes lettres

(3) Biffer la mention inutile

Ce certificat est à renvoyer dûment complété au :

**SERVICE PUBLIC FEDERAL MOBILITE ET TRANSPORTS
Direction Sécurité routière
Service Réglementation de la Circulation**

Annexe 2

75 mm

Recto
(couleur bleue)



**Service public fédéral
Mobilité et Transports**

**Direction générale Mobilité et Sécurité routière
City ATRIUM
rue du Progrès 56 – 1210 BRUXELLES**

DEROGATION

**à l'utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité et du
dispositif de retenue pour enfants.**

La dérogation est strictement personnelle et doit être
présentée à toute réquisition d'un agent qualifié.

La dérogation délivrée pour une période limitée doit être
renvoyée dans les huit jours de l'expiration de cette période.

110 mm

75 mm

Verso
(couleur bleue)



MODELE EUROPEEN

DEROGATION N° :

Conformément aux dispositions du règlement général
sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie
publique, le titulaire de cette dérogation est dispensé de
l'utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité et du dispositif
de retenue pour enfants.

Nom :
Prénoms :
Localité :

Date de naissance :

Validité :

Bruxelles, le

(cachet)

(signature)